



LETTRE OUVERTE

Les sacs de plastique : pourquoi les bannir?



Le sac de plastique est un symbole qui met en évidence la surconsommation qui caractérise notre réalité quotidienne : une seconde à produire, 20 minutes d'utilisation et 1000 ans pour se décomposer.

Au Québec, on utilise 1 milliard de sacs de plastique par année : c'est énorme. Bannir les sacs de plastique et limiter leur utilisation est la chose à faire comme le témoigne le mouvement mondial dans lequel villes et états du monde embarquent les uns après les autres. Le bannissement permet, entre autres choses, de sensibiliser les citoyens face à l'utilisation sans cesse grandissante de produits à usage unique (bouteilles, tasses, rasoirs, etc.).

Il y a dix ans, plus de 2 milliards de sacs de plastique étaient mis en circulation annuellement au Québec. À la suite d'une approche volontaire des détaillants en alimentation, du gouvernement et de l'industrie du plastique, la consommation de ces sacs a été réduite de moitié. Le changement de comportement est déjà bien amorcé. La Société des alcools du Québec (SAQ), Costco et Mountain Equipment Co-op (MEC), pour ne nommer que ceux-là, ne distribuent plus de sacs depuis plusieurs années. Aucune baisse de fréquentation n'a été observée.

14 municipalités ont déjà adopté leur règlement, dont Montréal, Brossard, Deux-Montagnes, Sainte-Julie, Varennes, Saint-Lambert. 25 municipalités du Grand Montréal sont en voie de l'adopter d'ici le 22 avril 2018.

Ce que RECYC-QUÉBEC dit : pas de sac ou sac réutilisable

L'étude publiée par RECYC-QUÉBEC confirme que le sac banni est celui qui échoue le test de l'abandon dans l'environnement. Qui n'a pas vu des sacs abandonnés accrochés aux arbres, aux clôtures, le long de routes et de voies ferrées? Qui n'a pas vu d'images de plastiques abandonnés dans l'environnement flottant sur des cours d'eau et dans l'océan? Les sacs bannis, soit ceux de moins de 50 microns, sont justement ceux qui sont assez légers pour s'envoler au vent. Une analyse cycle de vie est un outil d'aide à la décision. La recommandation de Recyc-Québec est claire : *« ne pas utiliser de sac demeure la meilleure option en tout temps. Si vous avez absolument besoin d'un sac, utilisez les sacs réutilisables que vous avez déjà. »*



L'étude spécifie qu'après seulement 35 à 75 utilisations, les sacs réutilisables ont un impact moindre que celui des sacs de plastique minces à usage unique. En fait, il s'agit d'une ou deux utilisations par semaine pendant six à huit mois. Les Québécois font déjà mieux que ça.

Un grand plan pour maîtriser nos matières résiduelles

Le bannissement de sacs de plastique est une action parmi les 28 mesures du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles. La loi donne à la Communauté métropolitaine de Montréal, la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Montréal et de 84 villes en périphérie, soit 4 millions de personnes. Entré en vigueur en janvier 2017, le Plan établit des objectifs de réduction pour l'ensemble des matières produites sur le territoire incluant les matières organiques, les matières recyclables, les matières issues des activités de construction/démolition/rénovation, les résidus domestiques dangereux et autres.

Les municipalités sont maintenant engagées dans l'important déploiement de collectes à domicile des matières organiques, ainsi que la planification/construction des installations de biométhanisation pour traiter nos matières chez nous. Le bannissement des sacs de plastique par les municipalités s'inscrit parmi les mesures de réduction du Plan, lesquelles ont pour objectif principal de modifier nos comportements généraux. Chacune des mesures du Plan a pour but de réduire les quantités de matières susceptibles de se retrouver à l'enfouissement. C'est l'addition de petits gestes qui finit par produire de grands résultats.

Normand Marinacci

Maire de l'arrondissement de L'île-Bizard/Sainte-Genève

Vice-président de la commission de l'environnement de la CMM